

Concernant les subventions au titre de l'année 2015, le premier adjoint au maire, Alain Alonso, a notamment déclaré:

"Les subventions participent de l'accompagnement de la vie associative par la collectivité qui par ailleurs met à disposition des locaux – hors stades et gymnases – à titre exclusif pour une association ou mutualisé entre plusieurs utilisatrices (près de 6 900 m² occupés, quelque 60 000 € de dépenses uniquement pour les fluides et 342 000 € de façon globale), des personnels pour la logistique des manifestations (bancs, chaises, tables...) ce qui représente près de 3 emplois à temps plein par an, des personnels du service culturel pour le suivi des associations et l'appui à l'organisation de manifestations (un emploi/an), la prise en charge directe par la mairie de certaines dépenses (gardiennage pendant les festivités par exemple).

Les subventions ne sont pas un dû, la collectivité à toute latitude pour les attribuer et en décider du montant. Quelques règles s'imposent néanmoins, la collectivité doit vérifier l'existence d'une réelle vie statutaire (assemblées générales, conseil d'administration...), le conventionnement avec les associations pour les subventions élevées, l'équité dans l'accompagnement des associations.

Au-delà des contraintes budgétaires et des nécessaires économies, une association ne peut pas à la fois être hébergée dans un local municipal, être dispensée de payer les fluides consommés (eau, électricité, gaz, chauffage) et percevoir en sus une subvention de fonctionnement sans oublier la prise en charge des travaux d'entretien. L'équité dans l'accompagnement doit se traduire de façon concrète.

Des distorsions sont apparues au fil du temps entre les différents secteurs de la vie associative. En euros constants, le sport, par exemple, a vu ses subventions baisser de 4,73 % entre 2003 et 2013.

Les subventions proposées au débat ce soir, en conseil municipal, s'inspirent de ces principes qu'il faut réhabiliter et de certains usages mis en œuvre sous les mandatures précédentes (deux ans d'existence minimale pour prétendre à une subvention...). Une attention particulière a été portée sur la gestion financière afin d'éviter que les subventions ne servent qu'à alimenter des fonds de réserve ou puissent être mises à disposition d'une autre association.

Pour les associations les plus importantes, nous proposerons des contrats d'objectifs de trois ans afin de dynamiser les structures et les projets qu'elles portent. Neuf associations (14% du total) absorbent 82% des subventions.

En 2015, priorité a été donnée comme l'ensemble du budget général à la jeunesse (écoles de sport...) et à l'éducation.

La culture et le tourisme vont bénéficier dans les semaines à venir d'une approche complémentaire dans le but de redonner à Decazeville la place qui doit être la sienne dans le département.

Les contraintes financières vont peser plusieurs années durant sur les possibilités d'intervention directe de la collectivité auprès des associations, il ne faut pas se le cacher. C'est une raison supplémentaire pour remercier les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour que vivent ici à Decazeville près de 140 structures associatives, tous secteurs confondus, qui profitent à l'ensemble du bassin de vie de Decazeville.

(Pour mémoire, la salle Y.-Roques génère un coût annuel de 50 000 €, le Laminoir près de 229 000 €. Les Decazevillois représentent en moyenne près de 30% des effectifs des associations dont le siège social est installé à Decazeville).